



Achat immobilier avec cave, mais surprise: pas de cave..

Par **gringo2016**, le **09/11/2016** à **15:19**

Bonjour,
En septembre 2016, j'achète un appartement avec cave, à Ivry sur seine via le site "seloger.com", annonce passée par un agent immobilier. Sur l'acte notarial, c'est la 2e cave à gauche qui est la mienne. J'aménage, je retape l'appart et la cave qui était complètement à l'abandon et servait de déchetterie.
Il y a quelques semaines, une copropriétaire se manifeste et demande qu'on lui libère sa cave (la mienne). Je la contacte et il se révèle que sa cave est bien notée sur son acte de vente, est la même que la mienne. Je contacte le syndic (qui est lui même vendeur de l'appart), il me fournit le plan des caves et on fini par comprendre que selon le plan, ma cave est juste en face, seulement, en face il n'y a rien, il y a un espace où l'on peut construire une cave.
Je contacte l'ancien propriétaire qui m'explique qu'il se souvient "vaguement" qu'il avait un espace cave et qu'il n'a jamais fait construire sa cave.
Problème: Je dois restituer la cave à sa propriétaire, mais moi je me suis fais avoir, j'ai acheté soit disant un appartement avec cave, et là, on constate que j'aurai une construction de cave sur le dos.
Qui est responsable ? Contre qui je dois me retourner ? Que faire ? Je suis complètement perdu, le syndic évite de me répondre clairement sachant que c'est lui le professionnel qui m'a vendu le bien et en plus syndic de l'immeuble, et l'ancien propriétaire "espère que l'agent immobilier soit à la hauteur".
Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **09/11/2016** à **16:09**

Bonjour,
Vous devez vous retourner contre votre vendeur qui vous a vendu une cave inexistante.
Vous pouvez également mettre en cause l'intermédiaire, c'est à dire le syndic, qui a dû toucher sa commission.
Salutations